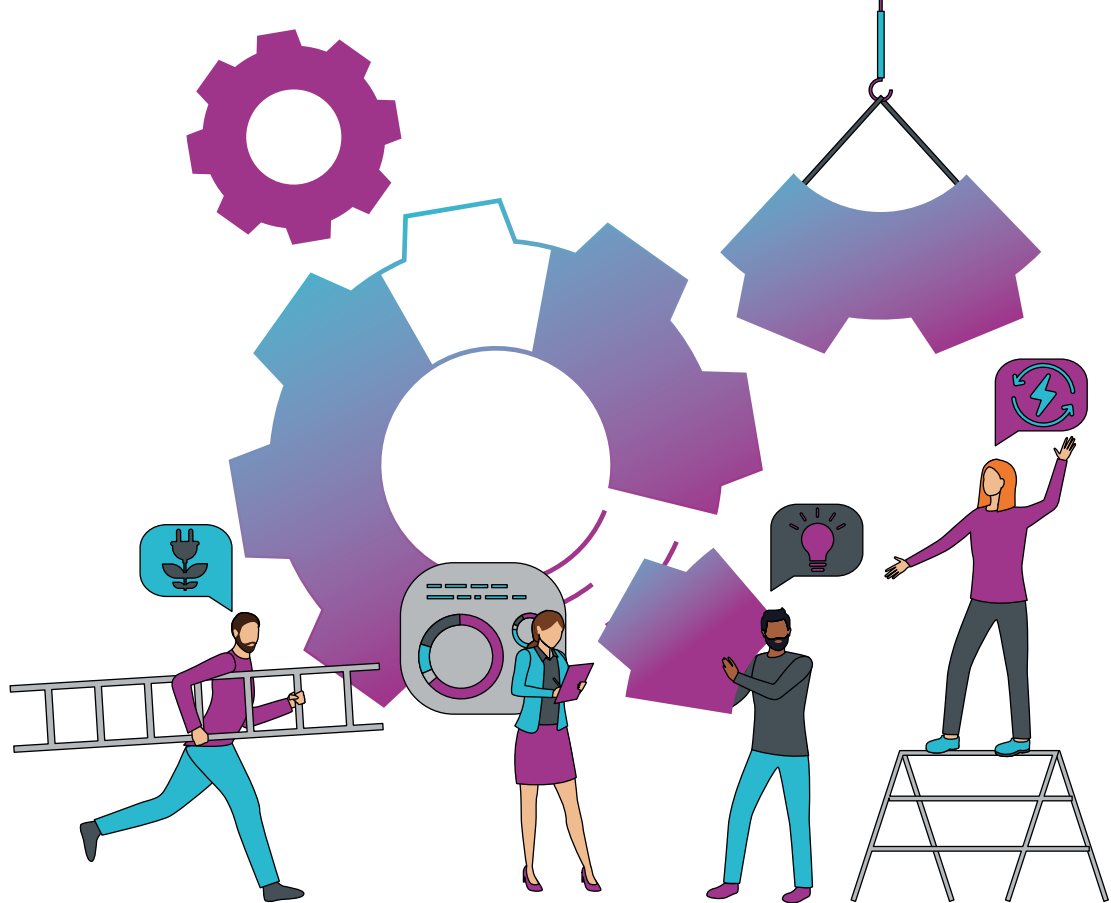


COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR L'ÉNERGIE DE L'ISÈRE (CCPE)



territoire
d'énergie
ISÈRE

LE CADRE JURIDIQUE

La CCPE a été créée conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoyant la création par les syndicats d'énergies d'une Commission consultative regroupant TE38 et tous les EPCI à fiscalité propre du département.

LES OBJECTIFS



Partager les expériences.



Coordonner les actions.



Mettre en cohérence les politiques d'investissement dans les domaines énergétiques.

LA COMPOSITION



18 représentants des intercommunalités.



18 représentants de TE38.

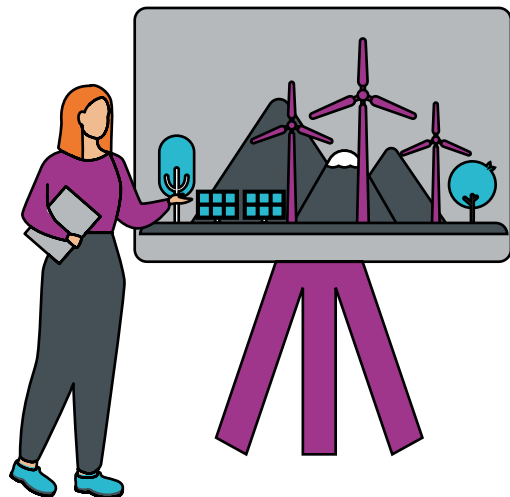
Les membres sont nommés pour la durée du mandat municipal.

LE FONCTIONNEMENT



Réunions deux fois par an.

Ordres du jour préparés conjointement par TE38 avec les services des intercommunalités.



QUELQUES EXEMPLES DE SUJETS ABORDÉS

COMMISSIONS THÉMATIQUES

■ « Comment concilier solidarité territoriale, complémentarité des énergies et optimisation des réseaux ? Exemples de la méthanisation et de l'autoconsommation collective d'électricité », avec la participation de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, GRDF, l'Association Communale de Production d'Energies Vertes ACoPrEV.

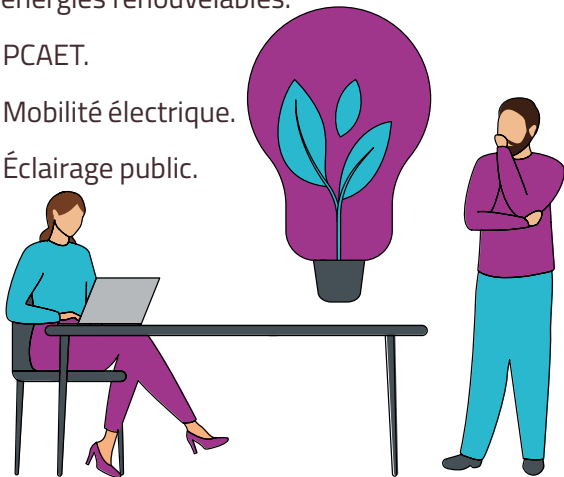
■ « La rénovation énergétique des bâtiments », avec la participation de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, l'Ageden.

TÉMOIGNAGES D'INTERCOMMUNALITÉS

- Station multi-énergies (CC Entre Bièvre et Rhône).
- Autopartage des véhicules électriques de service (Bièvre Isère Communauté).
- Construction du siège 100% énergie positive (CC de l'Oisans).
- Dynamique territoriale pour la construction « Nord Isère Durable » (CA Porte de l'Isère).
- Plateforme de rénovation énergétique (CC du Trièves).
- Centrale villageoise (CC du Grésivaudan).
- Zone artisanale 100% photovoltaïque (Vienne Condrieu Agglomération).

SUJETS DIVERS

- Le stockage de l'énergie.
- Cartographie et sécurité des réseaux.
- La production d'énergies d'origines renouvelables.
- Outil de prospective énergétique destiné aux intercommunalités.
- Intercommunalités et SEM de production d'énergies renouvelables.
- PCAET.
- Mobilité électrique.
- Éclairage public.



TE38 EN QUELQUES MOTS

Territoire d'Énergie Isère (TE38) est l'autorité publique référente dans le domaine des énergies sur le département de l'Isère.

Créé en 1994, TE38 organise la distribution publique d'électricité et de gaz sur son territoire. Il a également vocation à mener une politique publique départementale concernant l'énergie, privilégiant la mutualisation, la solidarité et le développement durable.

TE38 est un établissement public composé des communes de l'Isère, des intercommunalités et du département de l'Isère.

En quelques chiffres :



20 416 km de réseaux d'électricité



1 976 km de réseaux de gaz



1 200 000 km parcourus en véhicules électriques en Isère grâce au réseau eborn



40 415 foyers lumineux (éclairage public)



916 bâtiments publics suivis en performance énergétique

CONTACT

Marlène GHILARDI - Référente CCPE

☎ 04 76 03 03 26

✉ mghilardi@te38.fr

À VOS CÔTÉS DANS VOS PROJETS



Des questions sur nos compétences ? Contactez-nous !



Territoire d'énergie Isère

27 rue Pierre Sépard
38 000 Grenoble



contact@te38.fr



04 76 03 19 20

Retrouvez toutes nos actualités
et notre espace documentaire sur
www.te38.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@TE_ISERE](https://twitter.com/TE_ISERE)



**territoire
d'énergie**
ISÈRE